

DÉPARTEMENT DE L'EURE
MAIRIE DE SAINT SÉBASTIEN DE MORSENT
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 21 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un février, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze février s'est réuni en la Salle du Conseil de la Commune, - Espace Gabriel Malard – Place Pierre Mendès France, en séance publique, sous la Présidence de Madame Florence HAGUET-VOLCKAËRT – Maire en exercice.

Etaient présents :

HAGUET-VOLCKAËRT Florence
ORDONEZ Manuel
LEFEBVRE Myriam
JAMET Georges
OURY Agnès (arrive à 18h45)
MARIEL Jean-Bernard
MOINE Nathalie
PHILIPPE Martine
FURON Chantal
VOLCKAËRT Jean-Pierre
LAMY Véronique
HURTRELLE Béatrice
BARTHUEL Chantal
GUIBERT Pascal
COUSIN Joël
VILLAIN Pascaline
CHEVALIER Jean-Pierre
LERAY-LOUIS Stéphanie
MALARD Jean
DEMAY-THEBAULT Cécile
MATHURIN Christian (arrive à 18h35)
EKOKA Chantal
LE PAPE Laurent
LE BIGOT Didier

Absents excusés :

Roger MIELOT donne pouvoir à Martine PHILIPPE.
Jacques COCHARD donne pouvoir à Georges JAMET.
Guillaume DENIS donne pouvoir à Florence HAGUET-VOLCKAËRT.
Alicia TRANQUET donne pouvoir à Véronique LAMY.
Régis ROYER donne pouvoir à Chantal EKOKA.

Secrétaire de Séance : Véronique LAMY.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

En préambule de la séance, le Major MORENO – Commandant la brigade territoriale de Conches en Ouche présente des éléments sur la sécurité publique, sur la Commune.

La brigade couvre 30 communes, 29 000 habitants avec 22 gendarmes.

La brigade consacre 4500 heures annuelles pour Saint Sébastien de Morsent.

Au niveau national, les chiffres de la délinquance sont en évolution ; pour EVREUX qui couvre quatre brigades, dont Conches, il y a eu en 2023, plus de 4000 crimes et délits. Concernant Saint Sébastien, la délinquance a baissé jusqu'en 2022, il y a une augmentation contenue, au regard des autres communes de la circonscription. On constate de la délinquance locale, mais surtout de la délinquance de passage, avec des équipes qui balayent un secteur puis s'en vont vers d'autres régions.

S'agissant de la vidéo protection mise en place en 2019, elle a permis de solutionner 20 % des faits. C'est un moyen d'investigation important pour les forces de l'ordre. Les données sont exploitées, par la brigade de Conches, d'autres brigades de l'Eure, mais aussi de l'extérieur du département.

Le matériel étant très performant, cela permet un travail de qualité. Il y a aussi un effet dissuasif, conforté par la participation citoyenne.

Madame la Maire indique que M. JAMET et elle-même sont régulièrement sollicités par les gendarmes.

M. LE PAPE demande si dans le cadre de la future gendarmerie, il y aura une présence à temps plein. Le Major MORENO souligne qu'il commandera la communauté de brigades composée de Conches & de Saint Sébastien. Il y aura plus de présence, mais l'organisation définitive n'est pas encore arrêtée. Saint Sébastien couvrira quatorze autres communes.

Mme DEMAY-THEBAULT demande si la gendarmerie sera ouverte tous les jours. Avec l'effectif prévu, on peut envisager 3 à 4 demi-journées d'ouverture au public ; là encore, rien n'est figé.

A la demande de M. LE BIGOT sur une augmentation de la présence sur la Commune, le Major indique que Saint Sébastien fait à la fois partie des plus grosses communes et fait l'objet de plus de surveillance et du passage régulier de la brigade motorisée ou du PSIG, la RD 830 étant un axe important.

Madame la Maire rappelle que les gendarmes habiteront sur la commune dans le secteur privé ou social en attente de la caserne définitive et cette présence, même en civil aura un effet dissuasif, même si pour les familles cela est parfois compliqué. Il faut tenir compte des délais de route lorsque les personnels sont mobilisés.

Les militaires n'ont pas le choix, ils doivent résider près de leur caserne de rattachement. L'adjudant-chef qui commandera la brigade de Saint Sébastien loge déjà sur la commune.

Le Major insiste sur le raccourcissement des délais d'intervention qui seront moindres avec 15 communes à couvrir au lieu de 30 actuellement. Il devrait être de 15 minutes maximum. Concernant les interventions, il y en a plus du double à Conches avec une population inférieure en nombre par rapport à Saint Sébastien. Les petites communes, en revanche, génèrent beaucoup moins de faits.

La vidéoprotection est très appréciée des gendarmes, la Bonneville sur Iton s'est équipée l'an dernier, c'est un outil complémentaire utile sur et hors la commune.

Conches qui a beaucoup moins de caméras, subi plus de délits.

M LE PAPE souligne que cela a un coût. Le Major MORENO indique que l'Etat apporte des aides substantielles comme le Département. Par ailleurs Madame la Maire fait remarquer que beaucoup

de communes de l'EPN s'équipent ou songent à le faire car elles constatent de la délinquance qu'elles ne connaissaient pas, voire elles se regroupent pour mener à bien ces projets.

Il est à noter que les images collectées ont valeur de preuve devant les tribunaux.

Aujourd'hui, les communes non urbaines ont de la vidéoprotection et non de la vidéosurveillance, comme les grandes villes.

M. MATHURIN demande où seront implantées les deux caméras supplémentaires prévues. Madame la Maire indique que cela va être revu avec la gendarmerie, dans le cadre de la future brigade. Il y a une au Vallon Fleuri et l'autre est en attente d'accord des gendarmes. Le Vallon Fleuri est un axe d'entrée où l'on constate aussi des incivilités ; elle viendra en soutien de celles des giratoires.

Généralement, les recherches se circonscrivent sur 3 ou 4 points de passage. Mme DEMAY-THEBAULT demande si toutes les caméras sont bien positionnées. Le Major rappelle qu'il y a des équipes spécialisées dans ces questions au sein du groupement d'EVREUX. Ce sont eux qui ont validé les implantations.

M. LE BIGOT demande ce qu'il en est de la participation citoyenne. Il s'agit des voisins vigilants au nombre de quinze. Tous les quartiers ne sont pas couverts, comme l'indique M. JAMET, les habitants les plus jeunes sont réticents à s'investir dans ce dispositif ; a contrario, il y a plus de densité dans le Vert Village. Ces personnes se réunissent régulièrement avec les gendarmes. Leur rôle est celui de tout citoyen, il n'y a pas de surveillance, mais une vigilance et une mission d'alerte des forces de l'ordre ; cela est précisé lors des deux réunions annuelles.

Sur la difficulté à recruter, Madame la Maire et M. JAMET indiquent que des campagnes ont été faites par les canaux habituels d'informations de la commune. Tous les quartiers sauf un, sont pourvus.

Mme MOINE demande si les chiffres comprennent aussi les violences intra familiales (VIF). Les VIF ont fortement augmenté sur le territoire national. Saint Sébastien a connu une pointe lors du COVID. En 2023, elles sont en diminution et à l'inverse de ce qui se passe en France. Il n'en reste pas moins, qu'il s'agit d'affaires difficiles à prendre en main. Aujourd'hui, les gendarmes sont formés pour l'accueil des victimes et sont des soutiens précieux pour les élus qui sont souvent en première ligne. De son côté, la commune a mis des choses en place, avec notamment des permanences d'organismes spécialisés dans ces questions. Avec la libération de la parole, la prise en charge est de mieux en mieux structurée.

Par ailleurs, les enseignants de la commune sont très sensibilisés et sont soutenus et accompagnés par la commune. La triste actualité de Conches a amplifié la prise de conscience de tous les acteurs.

M. LE PAPE demande quand doivent arriver les nouveaux gendarmes. L'installation est prévue pour septembre. Les locaux sont prévus, le matériel aussi. La commune a répondu à la demande.

Madame la Maire remercie le Major MORENO pour son intervention.

Les débats reprennent à 19h05.

1 Adoption du compte-rendu de la séance du jeudi 14 décembre 2023.

Le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Affaires scolaires – Groupe scolaire Leforestier – Fusion des deux directions.

Dans la perspective du départ à la retraite du directeur de la partie élémentaire du groupe scolaire Louis & Louise Leforestier, l'Inspection d'Académie propose de fusionner les écoles élémentaire

et maternelle, avec pour direction, une directrice ou un directeur unique, avec une décharge totale et une simplification du parcours scolaire.

Dès lors, le groupe scolaire Leforestier fonctionnerait sur le même modèle que le groupe scolaire Marie Laurencin.

M.MATHURIN demande comment ont réagi les enseignants. M. ORDONEZ indique que tout a été fait en transparence et en concertation, avec le corps enseignant et l'inspection académique. De même, cette direction unique, n'engendrera pas la disparition d'une classe comme cela est parfois le cas dans d'autres communes. Cela doit apporter du mieux-être pour tous, élèves, enseignants, parents.

Mme DEMAY-THEBAULT demande s'il y aura des classes à double niveau. Mme MOINE souligne que cela relève de l'organisation de l'Éducation Nationale et des souhaits des enseignants.

Toutefois, cela peut avoir des impacts pour la commune en matière de personnels. Mme DEMAY-THEBAULT souligne aussi des difficultés d'organisation au quotidien, notamment pour les récréations. Pour l'Inspection, ce système est positif.

Pour l'instant le poste est ouvert, mais il n'y a pas d'automaticité, ni de préférence pour la directrice de la partie maternelle, qui a postulé. La décision sera connue avant les vacances d'été.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal formule un avis FAVORABLE sur cette proposition de fusion des directions du groupe scolaire Louis & Louise Leforestier.

3 Affaires culturelles – Convention avec la Médiathèque de l'Eure – Renouvellement.

Par délibération du 11 juin 2019, la Commune décidait de signer une convention avec la Médiathèque de l'Eure pour contractualiser les devoirs et engagements réciproques des deux parties.

La précédente convention étant devenue caduque, le Département de l'Eure propose de reconduire la convention pour une période de trois ans, telle qu'elle présentée en annexe n°2. Elle comporte des préconisations, des objectifs à atteindre, elle permet à la commune de bénéficier d'une réserve d'ouvrages régulièrement mise à jour, du matériel, des expositions, des formations pour les agents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal formule un avis FAVORABLE sur cette proposition et autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

4 EPN – Renouvellement de Convention Territoriale Globale 2024-2028.

La première Convention Territoriale Globale 2020-2023, validée en conseil municipal les 24/11/2020 et 16/03/2023 est arrivée à échéance le 31/12/2023.

Ainsi, il est aujourd'hui nécessaire de renouveler en l'état la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028, en s'appuyant sur le plan de développement du Projet Social d'Agglomération.

Pour rappel, la Convention Territoriale Globale s'appuie sur la co-construction d'un projet politique commun à l'échelle du territoire d'Evreux Portes de Normandie (EPN) tenant compte des dynamiques déjà engagées localement.

Il s'agit donc d'une Convention Territoriale Globale à géométrie variable où la Communauté d'Agglomération EPN est porteuse de la démarche territoriale globale au travers du Projet Social d'Agglomération et où chacun (communes/SIVU/EPN) reste maître de ses compétences et de ses actions.

Initiée fin 2020 mais freinée par la crise sanitaire, la démarche de co-construction de la Convention Territoriale Globale et du Projet Social d'Agglomération a permis de :

- Identifier des problématiques territoriales communes,
- Prioriser des champs d'intervention partagés,
- Définir des enjeux pour le territoire dans sa globalité,
- Co-élaborer un arbre de projet,
- Coconstruire un plan de développement respectant les prérogatives de chacun,
- Définir une gouvernance assurant une juste place à chacun des signataires,
- Transférer les financements des Contrats Enfance-Jeunesse (CEJ) vers le nouveau dispositif de financement appelé Bonus Territoire.

A partir du diagnostic territorial partagé, **quatre thématiques** ont été priorisées par les signataires de la Convention Territoriale Globale :

- La continuité éducative (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse),
- La parentalité,
- L'animation de la vie sociale,
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique.

De plus, **trois enjeux de territoire** ont été co-définis :

- L'équité territoriale,
- La place de l'habitant,
- La cohérence de l'offre.

Ces enjeux ont été déclinés en axes de développement et en objectifs. (*Cf. l'Arbre de Projet en Annexe 3 de la convention*).

Le plan de développement décline **33 fiches projets** dont les actions sont à déployer d'ici à fin 2028. En effet, le plan de développement du Projet Social d'Agglomération a été construit sur deux périodes de contractualisation de Convention Territoriale Globale : 2020-2023 puis 2024-2028 (*cf. le plan de développement en Annexe 3 de la convention*).

Une **gouvernance** de mise en œuvre du Projet Social d'Agglomération (*cf. Annexe 4 de la convention*) a été décidée, avec notamment la constitution d'un Comité de Pilotage dans lequel chaque cosignataire est représenté.

La nouvelle Convention Territoriale Globale, accompagnée de ses annexes, est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide la Convention Territoriale Globale 2024-2028, telle qu'annexée en n°3.
- Autorise la Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028,
- Autorise la Maire ou son représentant à solliciter les financements nécessaires et à signer les contrats, conventions correspondant et avenants éventuels et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet,
- Désigne la Maire comme représentant pour siéger au Comité de Pilotage de la CTG-PSA.

5 Personnel – Création d'un poste d'agent d'animation.

Afin de répondre aux besoins des affaires scolaires et de la restauration il y a lieu de créer un poste d'agent d'animation.

Madame la Maire rappelle qu'il y avait l'an dernier 3 ATSEM à Marie Laurencin, il y a eu une fermeture de classe, un agent faisant office d'ATSEM est passé à l'animation. Cette année, il reste deux classes avec chacune une ATSEM, l'une d'elles a demandé à être mutée. A la demande de la

direction et des enseignants, l'ATSEM partie à l'animation est revenue ; dès lors, il faut recruter un poste pour l'animation.

M. MATHURIN demande si le poste est existant ; il faut recréer un poste d'animation à 35/35èmes et supprimer un poste d'ATSEM.

Celui-ci s'inscrirait dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, sous la forme d'un contrat à durée déterminée de douze mois à 35/35èmes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal formule un avis FAVORABLE sur cette proposition.

6 Budget – Débat d'orientations budgétaires 2024.

Madame OURY commente le rapport d'orientations budgétaires adressé aux membres du Conseil Municipal.

M. MATHURIN intervient sur des travaux à faire au gymnase Pierre Janvier ; Madame la Maire fera un point avec le service des sports. Par ailleurs, des travaux urgents sont prévus à Pierre de Coubertin, dans les vestiaires et sur les parties translucides de la toiture.

Mme OURY ajoute que nous attendons le remboursement du contentieux gagné auprès de la Société COUVERDURE et la vente de deux terrains communaux, qui pèsent sur nos recettes, faute de validations des prêts des potentiels acquéreurs.

Mme DEMAY-THEBAULT demande si le parking de l'ancien gymnase St Exupéry était inclus dans la vente. Madame la Maire répond par l'affirmative et souligne que c'est au propriétaire de faire expulser les gens du voyage.

Toutefois, la gendarmerie tourne sur la commune car ces personnes sollicitent beaucoup les personnes âgées pour des travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint, (Annexe n°4),

Vu l'avis favorable de la commission des finances du lundi 12 février 2024.

Madame La Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Après avoir entendu la présentation de Madame OURY – Adjointe aux Finances et échangé sur les éléments communiqués, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

7 Informations.

Le Conseil Municipal pour le vote du budget est décalé au mercredi 3 avril 2024 à 18 heures 30.

Madame la Maire a pris un arrêté pour continuer à exercer les pouvoirs de police en matière de publicité. En effet, avec la mise en place du Règlement Local de Publicité Intercommunal, ce pouvoir peut être dévolu au Président de l'Agglomération. Or, les maires ont souhaité conserver cette prérogative. A ce titre, les présidents d'associations ont reçu un courrier car il n'est plus possible de poser des affiches sur les panneaux de signalisation et les feux tricolores.

Les travaux de la déviation avancent et il nous est proposé au printemps, une visite du chantier à l'attention des élus. L'information sera communiquée ultérieurement.

La commémoration du 19 Mars aura lieu à 9 heures.

Le Festival « Mon Voisin est un Artiste » aura lieu du 15 au 17 mars ; il sera inauguré en présence des élus le vendredi 15 mars vers 19 heures 00.

Le Salon Cool'Eure a lieu les 23 & 24 mars, le vernissage est programmé le samedi à 18h30.

Le Café Sourire aura lieu le samedi 16 mars, il rencontre un succès toujours plus large.

Questions de l'opposition :

Pourrions-nous avoir connaissance de la liste exhaustive des membres du jury en charge de l'application des seuils définis en vue du calcul des subventions municipale des associations Culturelles et sportives ?

La définition des critères ainsi que des seuils sont-ils définis dans cette convention ? Pourriez-vous nous la transmettre pour une prise de connaissance ?

Afin d'objectiver la cohérence des seuils définis, pourriez-vous nous communiquer une simulation/projection avec l'application de ces seuils sur les calculs des subventions municipale (AEP Le Sentier/St Sébastien Sports) pour l'année écoulée et future ?

Madame la Maire indique que pour agir en transparence, Mme DEMAY-THEBAULT participait à la réunion. Le jury a repris les critères inscrits dans les contrats d'objectifs. Ce jury est composé de M. ORDONEZ, Mme OURY, Mme HURTRELLE, Mme LEFEBVRE, Mme DEMAY-THEBAULT et Madame la Maire.

Dans les contrats, il y a un socle de 20 K€ et 5% minimum par critère, au nombre de sept. Le jury a ensuite défini le pourcentage applicable à chacun des critères, au-delà des 5% minimum ; à savoir :

Maintien ou augmentation du nombre d'adhérents	5%
Augmentation du nombre d'adhérents intra commune en particulier, les moins de 18 ans	10%
Activités, pour tous les habitants publics éloignés, gratuité	10%
Participation à la vie communale	15%
Intégration du handicap	10%
Engagement d'une démarche éco responsable	10%
Nouveaux projets	20%
Bénévolat	20%

Les présidents seront revus le 04 mars, pour étudier ce qui a été mis en place ou est envisagé. Après examen des propositions, le jury définira le pourcentage affecté dans la fourchette donnée.

Si une association cumule le maximum des pourcentages, elle aura 40 K€ de subventions, à savoir 20 K€ de socle et 20 K€ pour le respect des critères.

Madame la Maire et Mme OURY indiquent que les présidents ont été informés de ces éléments. Par exemple, le fait de laisser aux familles la possibilité de payer les cotisations en plusieurs fois souligne un critère positif, valorisable. Il appartiendra aux différents présidents de sections sportives, par exemple d'informer le Président de Saint Sébastien Sports des actions menées et qui existent déjà. Cela participe aussi de la mise en avant de ces actions.

Pour les nouveaux projets, la fête des 50 ans du club de handball aurait pu entrer dans cette catégorie.

La municipalité n'a fait qu'écouter ce que les présidents demandent depuis quelques années, à savoir un financement possible pour un nouveau projet ou une manifestation exceptionnelle, comme il y en a tous les ans.

Le but n'est pas d'entraver, mais d'aider les associations à mener à bien les actions et les projets.

Mme DEMAY-THEBAULT ajoute que le but est de ne pas donner un chèque en blanc et que la commune est une lisibilité sur l'utilisation des deniers publics.

Madame la Maire ajoute que les huit critères, à l'exception de la démarche éco-responsable, existent déjà, il n'y a pas de piège. Précédemment, les critères étaient fermés, désormais, ils sont ouverts pour se donner de l'espace et des latitudes. Si cela ne fonctionne pas, on reverra le dispositif, rien n'est figé.

Concernant SAINT SÉBASTIEN SPORTS, il faut appréhender les critères dans la globalité et pas section par section.

Sur la démarche écoresponsable, il y a des progrès à faire de la part des associations, mais aussi de la mairie.

Ce qui est demandé n'est pas différent de ce que sollicitent les autres financeurs. La commune ne peut entendre, qu'une association a besoin de telle ou telle somme pour vivre, sans aucun justificatif.

Les choix faits par le jury répondent à la réalité des associations locales ; la représentativité des jeunes de la commune est accentuée, car chez les adultes, la part des habitants de la commune est beaucoup moindre et pourrait être un critère pénalisant. Or, ce n'est pas celui qui est retenu.

Encore une fois, le but n'est pas de pénaliser les associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La secrétaire de séance

La Maire

Véronique LAMY

Florence HAGUET-VOLCKAERT